

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J – Adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'université Paris 8.

La présidente de l'université Paris 8,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J – Adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'université Paris 8 est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Hamdoun Mohamed, Administrateur de l'état, Président, Université Paris 8

Madame Thiam-Sy Rouguy, Directrice de la vie universitaire, Experte, Université Sorbonne Paris Nord

Madame Brouta Alicia, Secrétaire administrative, Membre, DGRH

Monsieur Bijard Romain, Directeur des services de la recherche et des écoles doctorales, Suppléant, Université Paris 8

Article 2 : La présidente de l'université Paris 8 est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Denis, le 12 mai 2025

